

MAIRIE D'OZAN

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRÉSENTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n° 2023/33 examinée le 22/09/2023 : **Autorisation de signature de la convention relative à l'installation d'une antenne téléphonique**

Approuvée

Autorisation de signature de la convention relative à l'installation d'une antenne de téléphonie mobile

Délibération n° 2023/34 examinée le 22/09/2023 : **Décision modificative suite au vol de février 2023 et rectificatif d'une erreur de saisie sur le budget principal**

Approuvée

Augmentation du budget en investissement pour un montant global de 800 €

Délibération n° 2023/35 examinée le 22/09/2023 : **Renouvellement du contrat de location du matériel informatique**

Approuvée

Le conseil municipal demande le renouvellement du contrat de location du matériel informatique sur une période de 5 ans

Délibération n° 2023/36 examinée le 22/09/2023 : **Demande d'utilisation de la salle d'activité par l'association « L'arbre de Vie »**

Approuvée

L'association « L'Arbre de Vie » est autorisée la salle d'activité soit le samedi matin, soit le dimanche à raison de 8 fois par an maximum

Autres points abordés :

- Prime du pouvoir d'achat : point abordé ultérieurement lorsque le décret d'application sera publié
- Adhésion aux contrats groupe proposés par le Centre de Gestion de l'Ain concernant la prévoyance et la complémentaire santé : la commune adhèrera aux contrats à la date de mise en place obligatoire (soit au 01/01/2025 pour la prévoyance et au 01/01/2026 pour la complémentaire santé)
- Le syndicat des eaux n'ayant pas transmis son rapport sur le prix et la qualité du service de distribution des eaux, ce point sera abordé lors de la prochaine réunion
- Le 21/09/2023, passage de l'expert d'assurance suite à la tempête du 15/07/2023 : dans l'attente de son rapport
- Après présentation sur la rénovation du parc d'éclairage public proposée par le Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain, le conseil municipal émet un avis favorable pour le lancement en 2024 du scénario optimal
- Compte rendu de la commission environnement de la Communauté de Communes Bresse & Saône
- Compte rendu de la réunion de présentation de la synthèse de l'enquête publique du PLUi
- Compte rendu de la réunion concernant la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables : création d'une commission municipale
- Présentation du rapport du SATESE relatif au fonctionnement de la lagune
- Compte rendu du rendez-vous avec l'association syndicale des copropriétaires du lotissement Le Clos d'Ozan : autorisation pour clôturer la mare mais interdiction de la boucher, autorisation du raccordement de l'éclairage du lotissement sur le réseau d'éclairage public, le conseil refuse la reprise de la voirie dans le domaine public
- Réponse à apporter à la demande d'indemnisation suite aux débordements des fossés et à la perte du fourrage
- Suite à la tempête du 15.07.2023 : fermeture du site de dépôt des déchets d'arbres, présentation d'un devis pour l'évacuation du tas d'arbres et coupe de 2 arbres cassés par la tempête, vérification de l'état des chemins
- Travaux devant l'école : reste à installer la signalisation verticale et la signalisation horizontale
- Modification du jour d'installation du camion de vente de charcuterie pour essai
- Lancement d'une nouvelle consultation pour les écritures « Liberté, Egalité, Fraternité » sur la façade de l'école
- Compte rendu de l'assemblée générale du LCO
- Concert à l'église prévu le 7 octobre, organisé par le comité des fêtes
- Invitations diverses